



**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 24 novembre 2022 (18h30)
Hôtel de Ville - Salle Montgolfier**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Nombre de membres : 33
En exercice : 33
Présents : 22
Votants : 31
Convocation et affichage : 16/11/2022
Président de séance : Monsieur Simon
PLENET
Secrétaire de séance : Madame Gracinda
HERNANDEZ

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Gracinda HERNANDEZ, Michel SEVENIER, Eric PLAGNAT, Catherine MICHALON, Maryanne BOURDIN, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Lokman ÜNLÜ, Stéphanie BARBATO-BARBE, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Jérémy FRAYSSE, Romain EVRARD, Catherine MOINE, Juanita GARDIER, Jamal NAJI, Simon PLENET, François CHAUVIN.

Pouvoirs : Bernard CHAMPANHET (pouvoir à Patrick SAIGNE), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Catherine MOINE), Louisa GRENOT (pouvoir à Catherine MICHALON), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Lokman ÜNLÜ), Sopha LIM (pouvoir à Jamal NAJI), Claudie COSTE (pouvoir à Eric PLAGNAT), Michel HENRY-BLANC (pouvoir à Antoinette SCHERER), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Clément CHAPEL), Danielle MAGAND (pouvoir à François CHAUVIN).

Etaient absents et excusés : Jérôme DOZANCE, Vincent DUGUA.

**CM-2022-279 - POLITIQUE DE LA VILLE - SUBVENTION A L'ASSOCIATION
"CSA RUGBY" POUR L'ORGANISATION DE L'ACTION "A LA DECOUVERTE DE
L'OVALIE DANS LES QUARTIERS DE LA VILLE"**

Rapporteur : Madame Maryanne BOURDIN

En complément de la programmation Contrat de ville et du dispositif « Quartiers Solidaires » (QPV), il est proposé d'attribuer des subventions exceptionnelles à des projets permettant le développement d'actions dans les quartiers prioritaires de la Ville.

Le projet « L'Ovalie Dans Les Quartiers » a été créé dans le but d'intervenir dans les quartiers prioritaires de la ville d'Annonay. Il participera à la vie citoyenne des jeunes des quartiers et utilisera le rugby comme outil éducatif et pédagogique mais aussi comme moyen d'intégration sociale.

Plusieurs moyens vont être mis en place : des affiches, des flyers, des matériels (ballons, plots, chasubles, boucliers, etc.), des goûters et des cadeaux pour chaque participant et le déploiement de plusieurs éducateurs qualifiés.

Cette action poursuit les objectifs suivants :

- Développer la pratique du rugby dans les quartiers QPV.
- Mettre en place des initiations à la pratique du rugby sur les temps scolaires, et pendant les vacances de la Toussaint (les mercredis après-midi).
- Education par le sport / Sport santé / Intégration sociale / Vie de groupe / Coopération Canalisation des énergies / Maîtrise de soi / Mixité de genre et sociale
- Pour les plus motivés, lien avec les clubs locaux pour une pratique régulière

Ce projet prévoit plusieurs animations :

- le 19/10/2022
- le 2, 9 et 23/11/2022
- le 7 et 14/12/2022.

Le portage financier de l'action est entièrement assuré par l'association CSA Rugby. Une subvention de 1 000 € est sollicitée par l'association.

Conformément à la réglementation concernant toute subvention affectée à une dépense déterminée, l'association sportive bénéficiaire doit produire un compte-rendu financier attestant la conformité des dépenses avec l'objet de la subvention, déposé auprès de la collectivité territoriale attributaire de la subvention, dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour laquelle elle a été octroyée.

VU les articles 9-1 et 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001,

VU la circulaire du Premier Ministre n° 5811/SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations : déclinaison de la charte des engagements réciproques et soutien public aux associations,

VU l'avis favorable de la commission générale du 15 novembre 2022

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'attribution d'une subvention à titre exceptionnel d'un montant de 1 000€ à l'association CSA Rugby au titre de l'action « L'Ovalie Dans Les Quartiers » organisée en 2022.

DECIDE le versement de ladite subvention exceptionnelle à l'association CSA Rugby.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 28/11/22
 Affiché le : 28/11/22
 Transmis en sous-préfecture le : 28/11/22
 Identifiant télétransmission : 007-210700100-20221124-37363-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
 registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
 Le Maire

Simon PLENET